



## TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

## Les deux piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

# BILAN 2020 Flavescence dorée

## Chiffres clés :

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Surface prospectée                 | 21 725 ha |
| Nombre de ceps symptomatiques      | 70 585    |
| Dont Nombre de ceps contaminés FD  | 39 297    |
| Nombre de parcelles contaminées FD | 2 453     |
| Surfaces contaminées FD            | 1 330 ha  |

## Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

# 26



## Bilan de la Surveillance – Département de la Drôme

En 2020, la prospection s'est déroulée du 19 août au 23 octobre :

- 10343 hectares ont été prospectés par les viticulteurs et les inspecteurs FREDON .

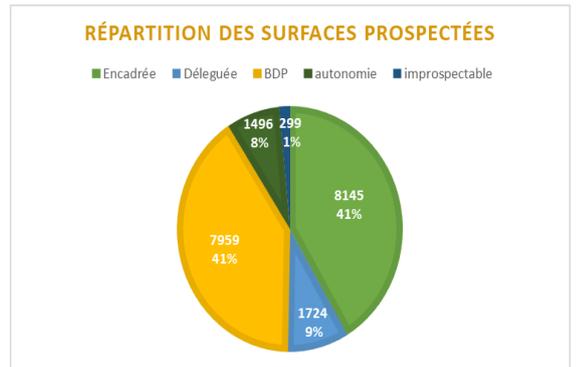
100% des surfaces prévues en fine et bord de parcelle ont été prospectées.

En revanche, 70% des surfaces en autonomie ont été prospectées. En effet cette prospection n'a pu s'organiser sur les communes initialement prévues de La Baume de Transit et Saint Paul 3 Châteaux.

15886 ceps symptomatiques ont été observés, 2576 prélèvements ont été effectués afin de déterminer le type de jaunisse.

228 parcelles et 5649 ceps sont contaminés par la flavescence dorée.

2 parcelles dépassent 20% de contaminations sur les communes de Saint Restitut et Venterol.

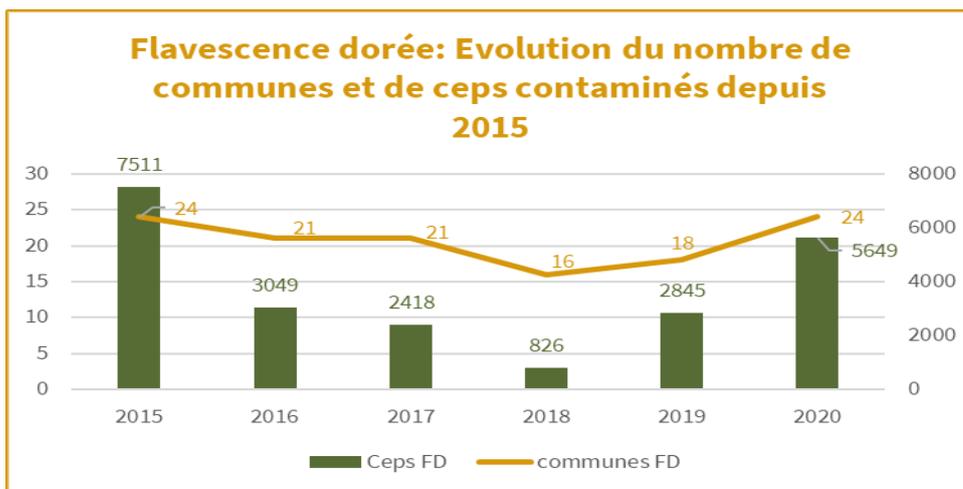


## Une année plus expressive de la maladie

Cette année, le nombre de ceps contaminés augmente par rapport à 2019 puisqu'on passe de 2845 ceps contaminés en 2019 à 5649 en 2020.

Les communes de Donzère, Grignan, Pierrelatte, Solérieux et Clansayes sont nouvellement contaminées suite à la découverte de flavescence dorée sur une ou plusieurs parcelles.

24 communes sont touchées par la flavescence dorée sur le PLO Sud Drôme et Vallée du Rhône sud.



FREDON AURA - Siege social  
02, allée du Lazio  
69800 SAINT-PIREST

Délégation Auvergne  
83, avenue de l'Europe  
63370 LEMPEDES



tel : 04 37 43 40 70  
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63  
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr  
www.fredon.fr/aura